

au
fait



CRCO

Conseil régional de la culture de l'Outaouais
Numéro 2, vol. 12, été 2006

SPÉCIAL

patrimoine

OUTAOUAIS

SOMMAIRE: Patrimoine et richesse p. 2 / Mise en tourisme de la vallée de la rivière des Outaouais p. 4 / La Fédération des sociétés d'histoire du Québec et le patrimoine religieux du Québec p. 7 / L'histoire et le patrimoine en Outaouais p. 12 / Portrait de Michel Prévost p. 16



est publié
quatre fois par année.
Il est principalement
distribué aux membres
du Conseil régional
de la culture
de l'Outaouais.

Le CRCO est soutenu
par le ministère de la Culture
et des Communications
du Québec.



Comité éditorial :

Richard M. Bégin

Marc Fortin

Michel-Rémi Lafond

Équipe de production :

Réjean Lampron

Martin Rodgers

Agnes Tremblay

Conception graphique :

Christian Quesnel

Page couverture :

Lionel Quesnel, commerçant
de Saint-André-Avellin, vers 1936.

Photo : Société historique
de Saint-André-Avellin.

Collaborateurs :

Richard M. Bégin

Anabel S. Sarazin

Serge Gagnon

Michel Prévost



ISSN 1198-3329

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ÉDITORIAL

Patrimoine et richesse

Par Michel-Rémi Lafond
Président, CRCO

De manière générale, on peut affirmer qu'il existe à l'heure actuelle une tendance en faveur de la protection du patrimoine. Si, au point de départ, les diverses sociétés d'histoire érigées en chiens de garde de la protection du patrimoine sous toutes ses formes étaient à peu près les seules à s'engager fortement et bruyamment — dans une activité qui paraissait bien utopique — il semble que, depuis, des partenaires inattendus se pointent à l'horizon : des organismes associés au secteur touristique, des municipalités, des instances régionales, des élus à Québec et à Ottawa commencent à penser que la protection du patrimoine serait non seulement une excellente affaire en soi mais qu'une prise en charge plus rigoureuse de cette idée et un leadership plus soutenu pourraient concourir au développement social, culturel, touristique et économique de la ville et de la région.

Ailleurs, diverses façons de faire ont été mises en place afin d'assurer une pérennité à ce qui constitue l'histoire d'une communauté et de ceux et celles qui ont contribué à sa construction.

Par exemple, en France, la quasi-totalité des équipements culturels a été prise en charge par l'État, les régions, les départements ou les municipalités. L'État s'implique financièrement partout mais les stratégies de développement appartiennent aux institutions, aux villes ou aux régions. Il existe une forte cohérence tant dans la communication que dans la diffusion des expériences relatives au patrimoine, ce qui donne une force au développement identitaire et touristique.

En revanche, au Canada anglais, même si les municipalités et les communautés appuient fortement les institutions locales, elles ne travaillent pas assez à la création d'un réseau qui verrait à la cohérence du développement du secteur patrimonial dans son ensemble, d'où l'impression de déjà-vu lors de séjours dans des secteurs patrimoniaux canadiens.

Aux États-Unis, les municipalités, les communautés, le secteur privé et diverses fondations mettent l'épaule à la roue afin de soutenir les différentes institutions ou les différents projets relevant du patrimoine.

L'expérience américaine, aussi intéressante soit-elle, ne fait pas encore partie des us et coutumes d'une société comme la nôtre. Au Québec, l'État, les municipalités et diverses instances régionales jouent un rôle par le biais de subventions, de programmes de soutien ou de programmes novateurs aussi essentiels que Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP). Est-ce suffisant? Il nous faut répondre par la négative.

L'étude d'impact économique en Outaouais du secteur culturel¹ est révélatrice en ce qui a trait au secteur patrimonial. Le patrimoine s'avère être l'espace le plus performant et le plus prometteur quant aux retombées réelles dans le développement économique de la région.

« Le **patrimoine** s'avère être l'espace le plus performant et le plus prometteur quant aux retombées réelles dans le développement économique de la **région**. »



Photo : Richard M. Bégin

Statue de sainte Anne, recouverte en cuivre; œuvre de Louis Jobin, cimetière de Montebello. (1913)

Dès lors, comment se fait-il que, compte tenu de l'importance de sa population et de son profil socio-éducatif, la région de l'Outaouais arrive à la queue dans des listes lorsqu'il est question du financement des musées?² Comment se fait-il que l'on n'accorde pas plus d'attention au patrimoine si on sait que, lors de séjours faits à Ottawa en particulier, les éléments relevant du patrimoine arrivent en première position dans les attraits visités?³

Une chose apparaît certaine, le patrimoine est une force de l'Outaouais mais, malgré cette richesse, beaucoup reste à faire. Tous les secteurs de la ville de Gatineau ont un urgent besoin de protection. On attend toujours une consolidation de politiques qui existaient dans Aylmer et Buckingham. On est toujours devant la confusion qui règne lorsqu'il est question du secteur Hull. Qu'attend-on pour développer une politique de protection du patrimoine religieux?

Une ville qui se proclame « Ville d'art et de culture » possède des obligations qui dépassent la simple image. D'ailleurs, à cet effet, un des diagnostics posés dans l'*Étude de positionnement du réseau muséal de Gatineau* est fort éloquent. Les auteurs du rapport écrivent avec beaucoup d'à-propos : « L'axe du patrimoine est celui qui montre les plus grandes lacunes en termes de

programmation mais il n'est pas sans présenter un potentiel d'un grand intérêt. L'histoire de Gatineau est riche et présente des caractéristiques susceptibles d'intéresser tant les visiteurs extérieurs que les Gatinois. Cette richesse thématique est encore sous-développée et les ressources des institutions en place semblent bien minces face à la tâche à accomplir. L'axe Patrimoine devrait être au service des grands identifiants de la ville nouvelle et favoriser sa visibilité auprès de toutes les clientèles, particulièrement des citoyens. »⁴

¹ Pierre BERNIER, *Impact économique des domaines d'activités culturelles et des communications de la région de l'Outaouais pour l'année 1997-1998*, Gatineau, CRCO, avril 2002.

² À ce sujet, voir : *Enquête auprès des institutions muséales du Québec*, 1998; voir aussi : les statistiques 2005 du MCCQ.

³ Voir : Desjardins Marketing Stratégique, *Étude des clientèles touristiques de l'Outaouais et de la colline parlementaire à Ottawa*, 2001.

⁴ *Étude de positionnement du réseau muséal de Gatineau*, novembre 2005, partie I, p. 50.

Mise en tourisme de la vallée de la rivière des Outaouais : une question d'évaluation de l'attractivité des paysages

Les cas de Caledonia Springs et Montebello

Par Serge Gagnon
Géographe, Département de travail social et des sciences sociales
Université du Québec en Outaouais

Introduction

Il est sans doute arrivé à beaucoup d'entre nous d'avoir consacré quelques journées de vacances à l'exploration touristique d'une région. En Outaouais et dans le pourtour de ses limites, de nombreux attraits captent notre attention. Il suffit de nommer *Montebello* ou *Papineau* et immédiatement une image apparaît. Tel n'est pas le cas de *Caledonia Springs*, pourtant située de l'autre côté de la rivière dans le comté de Prescott-Russell. Pourquoi est-ce ainsi? La réponse se situe dans l'attractivité du site.

L'attractivité de certains lieux est généralement interprétée comme étant un élément essentiel et préalable au développement touristique. Selon un spécialiste américain en la matière, Clare A. Gunn : « Because of the pull they exert on the traveller, all can be classified by the generic term *attractions*.

[...] Without developed attractions tourism as we now know it could not exist »¹.

Mais que signifient « attrait » et « attraction » touristiques? Une attraction touristique serait un système articulé à partir de trois éléments : un « nucleus » (le centre organisateur de l'attraction), le touriste et l'information sur le « nucleus ». Un touriste serait alors un voyageur ou un visiteur qui cherche à vivre des expériences de loisir. Poussé par son propre désir de voyager, ce touriste est dirigé vers un « centre organisateur » ou « nucleus » par un réseau de marqueurs (information) tout au long de son itinéraire. La difficulté majeure des concepteurs et chercheurs en tourisme consiste à arriver à déterminer les éléments réellement attractifs, ceux qui constituent véritablement des sources de satisfaction. Jusqu'à présent, ces éléments ont été déterminés par la mesure du volume de participation; un tel procédé ne nous semble cependant pas suffisant pour révéler et permettre de comprendre les raisons et les sources de satisfaction

des utilisateurs. Comment alors cerner les attraits et le rôle de ceux-ci dans l'organisation d'un espace donné? Mon exposé comprend deux parties : la première propose une description des étapes d'organisation du site de *Caledonia Springs* dans le comté de Prescott-Russell en Ontario, de sa mise en valeur à son déclin. La seconde explique le choix différentiel accordé au site de *Montebello*.

Côté ontarien : le site de Caledonia Springs

De 1830 jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le site de *Caledonia Springs* a été très populaire auprès d'une clientèle choisie. Faisant partie du circuit des stations *fashionable*, il a été fréquenté par la belle société de l'époque.² Situées sur la rive ontarienne de la rivière des Outaouais et à bonne distance de celle-ci, les sources thermales de *Caledonia Springs* ont été décou-

vertes par Alexander Grant en 1806. Admin-

istrateur pour la Compagnie du Nord-

Ouest, Grant remarque la présence de

vestiges rupestres témoignant de la

fréquentation du site par les Améri-

ndiens. Le site de *Caledonia Springs*

aurait-il été constitué en domaine

sacré avant sa réservation comme site

de villégiature? Au début, cette source

thermale connaît un développement assez

lent, même si les eaux jouissent d'une bonne

réputation. Comme le note F. Gagnon : « Une

autre région a vu sa fréquentation s'accroître avec

la navigation à vapeur : la vallée de l'Outaouais. Dans

les années 1820, aucun guide ne fait mention de cette

région. Mais à partir du milieu des années 1830 et dans

les années 1840, plusieurs guides suggèrent la remontée

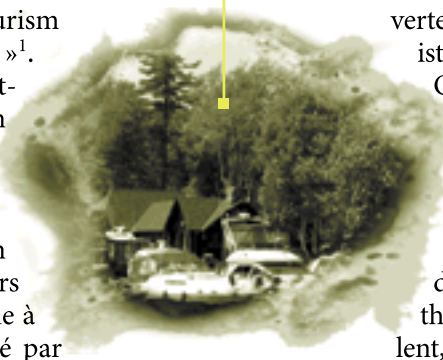
de l'Outaouais, jusqu'à Ottawa et même plus haut vers

Aylmer et les chutes des Chats. L'un des principaux

attraits sur ce trajet, *Caledonia Springs*, est situé du

côté ouest de la rivière; ce site se développe à partir

du milieu des années 1830 et devient rapidement l'une



des stations de sources minérales les plus populaires au Canada.»³

Dans une région isolée — « [...] le comté de Prescott s'ouvre à peine à la colonisation agro-forestière »⁴— le site est entouré de forêts et de marécages, « inhabité et dépourvu de routes »⁵. Les premiers visiteurs de la station doivent loger dans le village de L'Orignal situé à une dizaine de kilomètres au Nord-Est. De plus, le trajet pour se rendre à la station, à partir de Montréal, est pénible et ponctué de nombreuses escales maritimes et terrestres. « Les touristes, écrit Gagnon, effectuent ce trajet en empruntant en alternance la diligence et le vapeur et, à partir de 1848, avec l'ouverture de la voie ferroviaire Montréal-Lachine, le train, la diligence et le vapeur. »⁶

Au cours du xix^e siècle, la station passe entre les mains de plusieurs propriétaires pour ensuite décliner en popularité. Trente années après sa découverte, soit en 1836, William Parker achète la propriété et y bâtit le premier hôtel, le *Caledonia Springs Hotel*. Le promoteur draine le terrain marécageux et aménage le site à grands frais. Il y construit un magasin, un bureau de poste, un établissement de bains ainsi qu'un pavillon de repos près de la source thermale. En 1838, un incendie détruit l'hôtel. Malgré des difficultés financières, Parker en construit un deuxième : le *Canada House*. L'année suivante, il vend une partie de son domaine à des personnalités influentes de la région. Il utilise la notoriété de ceux-ci pour faire valoir le site. À cette fin, il publie la liste des nouveaux propriétaires dans les journaux, dont le *Free Press* d'Ottawa. Chose étonnante, en 1840, on organise une loterie qui permet au gagnant de se voir attribuer des lots sur le domaine de *Caledonia Springs*. Comme autres instruments de *faire-valoir*, plusieurs publications vantent la qualité des cures. On y trouve des témoignages de curistes qui affirment avoir été guéris grâce aux vertus médicinales des sources.

En 1847, malgré toutes ces interventions pour rehausser l'attractivité du site, la propriété est revendue à J.L. Wilkinson. Celui-ci mettra sur pied la *Caledonia Springs Company* en 1866, dans le but d'exploiter commercialement les eaux du domaine. Parmi les actionnaires de cette nouvelle entreprise, on trouve le président de l'*Ontario River Navigation Company*. Celle-ci assure la desserte de la station via son terminal à L'Orignal et contrôle la navigation sur la rivière des Outaouais. En 1874, un autre incendie détruit le nouvel

hôtel. C'est alors que Wilkinson revend le site à prix dérisoire à James Gouin et au capitaine Bowie. Ces derniers bâtiront « un véritable palace [...] sur l'emplacement même du défunt *Canada House* », au coût de 40 000\$.⁷

En 1896, le gouvernement fédéral implante une voie ferrée sur la rive ontarienne de la rivière. Pendant les années de construction du chemin de fer, Lord James Bruce Elgin, alors gouverneur général du Canada, réside à la station thermale. Avant la fin du siècle, le *Canadien Pacifique* (le C.P.) se porte acquéreur du réseau et dessert la station de *Caledonia Springs*. Au début du xx^e (1905), le C.P. acquiert la propriété et fait de nombreux investissements, mais en vain. Michel Prévost constate : « Cette liaison directe [entre Montréal et Ottawa] n'empêchera pas le déclin de *Caledonia Springs* dans la première décennie du xx^e siècle »⁸. Le site sera abandon-

né par le C.P. en 1915. « Les motifs, ajoutait-il, qui ont incité la compagnie hôtelière à cesser d'administrer le *Caledonia Springs Hotel* demeurent obscurs. »⁹

Essayons de récapituler cette rafale d'événements qui affligent le site de *Caledonia Springs*. De 1835 à 1915, la propriété de la station est passée entre les mains de divers propriétaires. La succession d'actes d'acquisition et de dépossession constitue un indice d'instabilité économique

de la position. Pourquoi? D'une part, il ne faut pas oublier que la station « est située dans une région marécageuse et sans relief »¹⁰. Ces caractéristiques sur la nature du lieu ne correspondent aucunement aux « canons » de l'esthétisme véhiculés par le courant pittoresque qui prévalait à l'époque. D'autre part, malgré le fait que les différents propriétaires aient déployé de nombreux outils de promotion (loteries, etc.) et d'accessibilité (connexion avec un réseau ferroviaire), ainsi qu'une série d'investissements dans le site lui-même, cela n'a pas empêché la station d'être désertée. Quand le C.P. se retire, la station « perd sa vocation nationale et même internationale pour ne plus être, pendant un certain temps, qu'un centre local »¹¹. Essayons maintenant de comprendre la mise en valeur touristique de *Montebello*.

Montebello, P.Q.

Le transporteur ferroviaire (C.P.) avait tout simplement choisi le « mauvais bord » de la rivière, le site de la rive ontarienne étant localisé dans un espace essentiel-



lement rural. Or, dix années plus tard, par l'entremise d'un riche entrepreneur américain, le C.P. s'installe sur la rive québécoise, à *Montebello*, où il organise une villégiature sélective de premier choix.¹² Selon H.P. Garceau, « Si le krach de 1929 avait balayé de nombreuses fortunes, il n'en fut pas ainsi du groupe de Canadiens et d'Américains qui fit l'acquisition du domaine Papineau pour y construire un monument unique en son genre, lequel deviendra plus tard le Château Montebello »¹³.

En 1929, Harold Saddlemire se porte acquéreur du Manoir Papineau et de ses dépendances : plus de 26 000 hectares. Il veut créer un club privé à des fins sociales, athlétiques et sportives.¹⁴ Manquant rapidement de capitaux pour financer l'opération, il fait appel à des associés dont Sir Edward Beatty, président du C.P. Il a suffi de cette transaction pour que le C.P. acquière le droit de propriété détenu par les héritiers de Louis-Joseph Papineau et pour fonder, en 1930, le *Montebello Seignory Club*¹⁵. En 1929, signale Drolet, « la famille Papineau se départit de l'héritage familial. Elle vend le domaine à Harold Saddlemire et au futur Seignory Club, lequel fait construire, en 1930, le Château Montebello dans les champs voisins du manoir »¹⁶.

En pleine crise économique, on entreprend la construction d'un magnifique hôtel privé et l'aménagement d'un vaste domaine à l'intention des membres d'un club sélect. Ainsi, sur le territoire de la seigneurie de la Petite-Nation, à proximité du *Manoir Papineau*, on érige ce qui deviendra, tout comme le nouveau Manoir Richelieu, un fleuron de la bourgeoisie canadienne. On inaugure, le 1^{er} juillet 1930, le *Log House* : la « plus grande construction de rondins au monde »¹⁷. Les présidents du C.P. se succéderont à la présidence de ce club sélect jusqu'en 1971, année où le *Seignory Club* est dissous et ouvert au public.

Ce site privilégié, au cœur duquel se dressent le *Manoir Papineau* et l'hôtel *Château Montebello*, préexistait de longue date avant son occupation récréotouristique intensive. Louis-Joseph Papineau était un acteur inspiré de l'esprit romantique et pittoresque de l'époque pour aménager son domaine.¹⁸ En ce sens, Martin et Morisset écrivent que « ce souci d'embellir et d'aménager harmonieusement les nouveaux espaces publics ou privés, Papineau le partage avec un grand nombre de bourgeois de son époque. [...] Louis-Joseph Papineau, en construisant un château et en l'ornant à sa manière, investit cet espace avec toute la richesse et toute la complexité de sa personnalité. [...] Papineau conçoit lui-même l'organisation et la disposition générale de sa résidence et des jardins »¹⁹.

La façon d'aménager les jardins extérieurs nous renseigne sur le sens esthétique de Papineau, c'est-à-dire les influences culturelles de l'époque. « Le mouvement pittoresque, note Prud'homme, a opéré une forte influence dont témoigne l'interrelation des parterres, des champs et de la rivière avec le manoir. Les allées et les sentiers au tracé curviligne, l'ancienne maison du gardien, d'architecture romantique, ainsi que le caractère

rustique des bancs, du kiosque et des ponts, portent indiscutablement la marque de ce mouvement. »²⁰

Conclusion

En conclusion, on peut affirmer que l'efficacité de la localisation est importante pour assurer la pérennité d'un développement touristique. Du côté ontarien, nous avons le site de *Caledonia Springs* — faiblement valorisé et déserté — tandis que, du côté québécois, nous avons celui de *Montebello*, valorisé positivement et désiré encore de nos jours. La définition géographique d'un modèle interprétatif de l'activité touristique passerait d'abord par l'élaboration du caractère des attraits. Seraient ainsi posés les problèmes de l'attractivité des lieux et de la modélisation du phénomène en ce qu'ils ont de géographique, de là l'importance d'une analyse géohistorique d'un site. Toute région touristique s'organiserait donc autour de *paysages* attractifs (*Montebello / Caledonia Springs*) dont il s'agit de dégager les caractères et de comprendre l'engendrement. Il est donc important de redéfinir le tourisme dans une perspective où la valeur de la localisation est considérée comme primordiale pour expliquer le façonnement inédit des *paysages* par les sociétés.

¹ Claire. A GUNN, *Vacationscape : Developing Tourist Areas*, 3^e éd., Washington, Taylor & Francis, 1997.

² Michel PRÉVOST, *La belle époque de Caledonia Springs : histoire de la plus importante station thermale du Canada*, Hull, Lettres plus, 1997.

³ F. GAGNON, « Du cheval au rail : l'évolution des circuits touristiques québécois au XIX^e siècle », dans *Le pays laurentien au XIX^e siècle*, Cahier 1, Université Laval, Université du Québec à Montréal, Université du Québec à Trois-Rivières, 1992, p. 108.

⁴ Michel PRÉVOST, *op. cit.*, p. 16.

⁵ *Ibid.*, p. 20.

⁶ F. GAGNON, *loc. cit.*, p. 108.

⁷ Michel PRÉVOST, *op. cit.*, p. 26.

⁸ *Ibid.*, p. 58.

⁹ *Ibid.*, p. 32.

¹⁰ *Ibid.*, p. 123.

¹¹ *Ibid.*, p. 40.

¹² L. DROLET, « Des vacances au château. Les grands hôtels où, le temps d'une saison, les villégiateurs deviennent rois ou reines », Dossier : La villégiature au Québec, dans *Continuité*, n^o 40, 1988, p. 17.

¹³ H.P. GARCEAU, *Chronique de l'hospitalité hôtelière du Québec de 1880 à 1940 : les pionniers*. Québec/Montréal, Les Publications du Québec/Méridien, 1990, p. 177.

¹⁴ L. DROLET, *loc. cit.*, p. 21.

¹⁵ Voir : *Ibid.*, et Robert RUMILLY, *Papineau et son temps : tomes 1 et 2*, Montréal, Fides, Coll. « Vies canadiennes », 1977.

¹⁶ C. PRUD'HOMME, « Le Manoir Papineau : un paysage à comprendre », dans *Continuité*, n^o 75, p. 32-34. 1998, p. 32.

¹⁷ L. DROLET, *loc. cit.*, p. 20.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ P.-L. MARTIN et P. MORISSET, *Promenades dans les jardins anciens du Québec*. Montréal, Éditions du Boréal, 1997, p. 46-47.

²⁰ C. PRUD'HOMME, *loc. cit.*, p. 32-34.

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec et le patrimoine religieux du Québec

par Richard M. Bégin
président, Fédération des sociétés d'histoire du Québec
trésorier, Conseil régional de la culture de l'Outaouais

Introduction

En juin 2005, la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec lançait une vaste consultation à propos de l'avenir à réserver à notre patrimoine religieux et des méthodes à considérer pour en assurer la préservation et la mise en valeur. La Commission entendait se pencher sur la situation et l'avenir du patrimoine religieux bâti, mobilier, archivistique et immatériel, toutes traditions religieuses confondues.

Selon la Commission, le Québec compterait « au moins 4000 bâtiments culturels et ensembles institutionnels à vocation religieuse ou sociale »¹, dont près de 500 font l'objet d'une protection légale (classement, reconnaissance, citation), ce qui correspond à environ le tiers de l'ensemble des biens culturels protégés au Québec. Du côté des biens mobiliers, le gouvernement du Québec n'a classé que 163 biens culturels, et 127 d'entre eux sont des biens religieux.

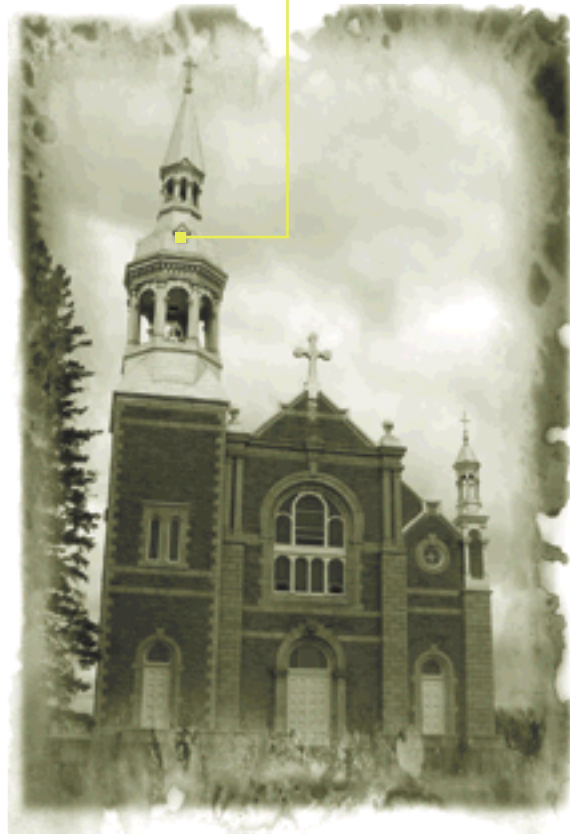
Comme on peut le constater, le défi est de taille, compte tenu du fait que le Québec n'a toujours pas de politique du patrimoine et qu'en fin de compte peu de biens culturels, religieux ou non, ont été classés au fil des ans, en dépit de la *Loi sur les biens culturels* qui, pourtant, fournissait déjà le pouvoir de le faire à nos instances gouvernementales. Par ailleurs, les Églises comme les gouvernements ou administrations municipales déclarent n'être plus en mesure de maintenir, préserver, restaurer et mettre en valeur l'ensemble du vaste ensemble patrimonial qui a tant marqué notre société et notre civilisation.

Si l'un des objectifs de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine, au Québec, est de permettre aux Québécois de toujours retrouver et reconnaître leurs racines dans les œuvres passées, qu'ont érigées les individus et les collectivités au cours de notre histoire, la survie de notre patrimoine religieux doit certainement être au cœur de ces efforts dans une société si marquée par la religion, au point que tant de villages ne sont plus des villages sans leur église et leur ensemble conventuel, et que tant de ceux-ci

portent encore le nom d'un saint quelconque. Et il est clair que ce vaste et imposant patrimoine ne saurait être l'affaire des quelques pratiquants qui subsistent encore; c'est vraiment l'affaire de tous les Québécois et, comme on l'a déjà dit, nos églises sont en quelque sorte les « châteaux du Québec ».

On ne saurait donc trop se réjouir de l'initiative qu'a eue la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec de consulter la population sur le patrimoine religieux québécois. Et c'est dans ce contexte que la Fédération des sociétés d'histoire du Québec (FSHQ) a soumis son propre mémoire à la Commission de la culture et le lui a présenté à Québec, le 24 janvier dernier. Le texte qui suit est en majeure partie un condensé des commentaires et recommandations alors avancés par la FSHQ², le tout en fonction des trois grandes questions posées

par la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec : quoi sauver, comment le faire et qui devrait le faire?



Église St. Alphonse, à Chapeau.

Quoi

D'abord, tout en reconnaissant le travail remarquable et indispensable accompli jusqu'ici par la Fondation du patrimoine religieux du Québec qui, entre 1995 et 2005, a injecté une somme de près de 150 millions de dollars pour financer des projets de restauration du patrimoine religieux, la FSHQ, comme d'autres intervenants, s'est interrogée sur les critères ayant servi jusqu'ici à établir le répertoire de la Fondation du patrimoine religieux. En effet, on ne peut se contenter d'évaluer les bâtiments religieux en fonction seulement de leur ancienneté ou de leur aspect monumental, comme on semble l'avoir surtout fait jusqu'ici!... Il importe donc, selon la FSHQ, d'examiner de plus près le classement actuel en fonction de critères objectifs et raisonnables, en tenant compte de la diversité culturelle et culturelle, mais aussi de divers autres facteurs comme l'aspect sociologique, les coûts, l'importance historique, l'implication de la communauté, la richesse architecturale et artistique, etc. Et, à titre indicatif, on trouvera ci-bas quelques-uns des éléments ou critères qui, selon la FSHQ, devraient être pris en considération lors de l'évaluation d'un bien patrimonial :

L'intérêt historique –

La place des biens dans la mémoire collective

- Enracinement dans l'histoire communautaire, locale et nationale
- Reconnaissance des périodes anciennes et récentes
- Lieu témoin d'événements marquants
- Association à des personnages, des familles, des groupes, des artistes
- Potentiel archéologique

L'intérêt communautaire –

La place des biens dans la vie collective actuelle

- Rituels et usages religieux
- Lieu d'activités communautaires ou de rencontres
- Lieu de transmission des traditions de la communauté
- Relation avec les autres institutions communautaires

L'intérêt architectural ou artistique –

La valeur intrinsèque du bien

- Concepteur, architectes, collaboration d'ingénieurs, artistes, artisans
- Composition, matériaux, technologies et intégrité du bâtiment principal et autres
- Participation à un ensemble bâti religieux ou civil, villageois, périurbain ou urbain
- Objets d'art, mobilier, archives et autres éléments de collection
- Décors intérieurs, orgues, immeubles par destination...
- Aménagement et éléments extérieurs, cimetières, enclos, monuments...
- Authenticité et intégrité

L'intérêt paysager – La présence des biens dans leur milieu

- Repère identitaire dans le paysage (clocher, mas-sivité, croix de chemin...)
- Repère fonctionnel et technique (navigation)
- Association à la toponymie du quartier ou des rues
- Intégrité du site environnant immédiat
- Intégrité du cadre urbain, périurbain, villageois ou rural environnant

À ces intérêts, on peut ajouter des choix d'opportunités qui peuvent être pris en compte dans le classement.

Opportunités pour intervention

- Vulnérabilité du bien et nécessité d'intervention préventive urgente
- Exemplarité de l'intervention en termes de patrimoine, communauté, prise en charge par la population (ou appropriation du milieu)
- Acceptabilité de l'intervention projetée quant au respect du patrimoine
- Potentiel de partenariat communautaire ou culturel
- Potentiel de réseau d'équipements communautaires ou culturels – Les utilisations possibles du lieu

Il est également primordial, pour éviter que le problème actuel de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine religieux ne prenne de l'ampleur et devienne encore plus difficile à gérer, que l'État comme les Églises acceptent d'établir un moratoire sur la construction de tout nouvel édifice public ou religieux avant d'avoir au préalable étudié de près la possibilité de réutiliser des édifices religieux existants.

Il est, en outre, essentiel que les municipalités se dotent d'outils appropriés pour prendre les décisions les plus pertinentes (comités de patrimoine, notamment) concernant ce patrimoine bâti et qu'elles veillent à ce que certaines décisions urbanistiques (zonage, plans d'implantation et d'intégration architecturale, normes de lotissement ou de paysagement, etc.) n'aient pas, en bout de piste, des effets négatifs sur les possibilités d'assurer la survie à long terme de ces édifices patrimoniaux.

Comment

En premier lieu, il est urgent que le gouvernement du Québec se dote enfin d'une politique du patrimoine, tel que préconisé par le *Rapport Arpin* et le milieu patrimonial en 2000³.

Par ailleurs, que ce soit pour le patrimoine religieux ou le patrimoine en général, il faut que la *Loi sur les biens culturels* ait plus de dents et soit améliorée pour mieux couvrir l'ensemble du patrimoine, tel qu'on le définit aujourd'hui. Le rôle de la Commission des biens culturels doit être renforcé et ne plus se limiter à un rôle consultatif dont on ne connaît pas les recommandations. Non seulement la Fédération des sociétés d'histoire du

Québec estime-t-elle que cette commission devrait agir dans le domaine du patrimoine comme une espèce de BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement), et que ses recommandations devraient être rendues publiques, mais encore devrait-elle avoir un pouvoir décisionnel et exécutoire de classement, quitte à ce que le ou la ministre renverse cette décision dans les trente jours suivant la déclaration de classement, s'il y a vraiment de bonnes raisons de le faire, le tout, bien sûr, dans la plus grande transparence.

Quant aux sanctions pour non-respect du patrimoine classé, elles devraient non seulement être beaucoup plus sévères (on pourrait même considérer la reconstruction à l'identique dans les cas d'infractions graves), mais surtout appliquées, ce qui ne fut malheureusement pas le cas, la plupart du temps, depuis l'adoption de la *Loi sur les biens culturels*.

Il est urgent, en outre, que le gouvernement québécois procède rapidement au classement de nombreux bâtiments qui, faute d'une quelconque reconnaissance, sont présentement sérieusement menacés; ce pouvoir de classement a été quelque peu négligé depuis de nombreuses années et la délégation, faite aux municipalités, n'a pas donné les résultats escomptés pour diverses raisons (manque de connaissances, intérêts locaux, etc.).

Compte tenu des dégâts déjà causés à l'intérieur d'un bon nombre de bâtiments patrimoniaux, il est, de plus, essentiel que le gouvernement québécois accorde, d'une part, aux municipalités le pouvoir de citer l'intérieur des bâtiments également, et qu'il prenne, d'autre part, les mesures nécessaires pour que la mise aux normes, selon le Code du bâtiment, ne soit pas appliquée de façon inconsidérée sans tenir compte des caractéristiques architecturales des bâtiments patrimoniaux.

En ce qui a trait aux bâtiments religieux en particulier, il serait nécessaire de modifier certains articles de la *Loi sur les fabriques* pour qu'on tienne compte entre autres du patrimoine plus récent (moins de 25 ans), mais aussi des biens patrimoniaux non énumérés dans cette loi à l'heure actuelle.

Par ailleurs, il n'est peut-être pas indispensable de modifier cette loi pour y parvenir, mais il est essentiel que, désormais, des spécialistes en patrimoine et en architecture patrimoniale soient consultés ou impliqués dans le processus décisionnel des conseils de fabrique en

ce qui regarde l'entretien, la réparation et la restauration d'édifices patrimoniaux. Un bon nombre d'édifices religieux sont présentement dans un état pitoyable et leur réfection sera extrêmement coûteuse, non pas faute d'argent il y a 20, 30 ou 40 ans, mais bien parce que les bonnes décisions n'ont pas été prises à temps.

Qui

Quand on se demande à qui devrait-on confier la sauvegarde de ce patrimoine considérable et d'une valeur inestimable, il n'y a pas une seule réponse à apporter. Dans certains cas, l'État, ou une agence gouvernementale, devra en prendre carrément la charge. Dans d'autres cas, les communautés locales pourront sans doute s'en charger, avec une certaine aide extérieure.

Il est probable que des fondations ou des trusts, ainsi que des déductions d'impôt, contribueront plus facilement à amener une participation plus grande du milieu des affaires et de la population en général. Advenant la mise en place d'une telle fondation (ou de telles fondations régionales), il sera crucial de la structurer de façon à impliquer le plus possible les populations immédiatement concernées (dans les paroisses, dans les régions), mais aussi de la doter d'experts en placement (un rôle que pourrait fort bien assumer le mouvement Desjardins, par exemple, ce mouvement coopératif qui est justement issu de plusieurs de nos paroisses...) pour assurer

la meilleure rentabilité possible à ces placements.

Étant donné l'attrait touristique que constituent la plupart de ces bâtiments patrimoniaux, il serait plus que logique, du reste, qu'une partie de la taxe d'hébergement présentement appliquée au Québec (2 \$ la nuit) serve à améliorer et promouvoir ces « châteaux du Québec » que sont nos églises et autres édifices religieux d'intérêt sur le plan architectural, culturel et artistique.

Il sera nécessaire, par ailleurs, que l'État exerce un rôle de leadership dans ce dossier, ne serait-ce qu'en assurant une meilleure concertation des divers ministères et organismes qui s'y rattachent, ou en mettant sur pied des équipes de spécialistes pouvant aider les gestionnaires d'édifices patrimoniaux à prendre les décisions les plus éclairées et les plus appropriées, ou même en stimulant la formation spécialisée dans certains métiers en voie de disparition ou en s'assurant que certains professionnels comme les architectes, les ingénieurs, les urbanistes acquièrent de meilleures connaissances face au patrimoine bâti.



Église Saint-Paul, à Aylmer.

Ajoutons que l'État devrait mettre en place un système de contrôle et de registres qui nous tiendrait au courant de l'état de conservation et de restauration de ce vaste patrimoine. Bien que la FSHQ recommande une plus grande délégation de pouvoirs aux municipalités, notamment pour la préservation de l'intérieur des bâtiments, l'expérience des dernières années ne peut nous amener à conclure que l'État québécois puisse se délester de cette responsabilité. De fait, il importe vraiment que le gouvernement québécois exerce un certain contrôle de qualité du parc patrimonial, si on nous permet l'expression, que ce soit par voie d'inspections, de rapports annuels (du vérificateur général, par exemple), ou de poursuites au besoin.

Nul doute, enfin, que la mise sur pied par le gouvernement québécois d'une équipe volante ou d'équipes volantes de professionnels et d'ouvriers spécialisés en patrimoine (architectes, ingénieurs, maçons, orfèvres, charpentiers, menuisiers, etc.) est des plus souhaitables pour assurer une inspection adéquate des bâtiments, mais aussi pour les réparations et restaurations les plus pertinentes au meilleur coût possible.

Conclusion

Le 6 juin 2006, la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec déposait son rapport et ses recommandations, qui sont au nombre de 33, suite aux 120 mémoires et 69 réponses qu'elle avait reçus. Lors des auditions publiques, qui se sont déroulées du 20 septembre 2005 au 25 janvier 2006, elle entendit 102 personnes et groupes ayant soumis des mémoires et rempli le questionnaire; c'est le 24 janvier que la FSHQ présenta son propre mémoire à Québec, en compagnie d'autres organismes nationaux.

Il est intéressant de noter que bon nombre (sinon la majorité) des recommandations ou suggestions de la FSHQ ont été retenues, à quelques détails près.⁴

Après avoir clairement énoncé « que la sauvegarde du patrimoine religieux est l'affaire de tous et qu'elle suppose une nécessaire collaboration de l'ensemble des acteurs intéressés par l'avenir du patrimoine religieux au Québec »⁵, et avoir précisé qu'il importe d'établir un dialogue entre autorités religieuses et État dans un modèle de laïcité, de laïcité-collaboration, de laïcité-dialogue, la Commission de la culture déclare : « les municipalités régionales et locales, les établissements d'enseignement et de recherche, les musées tant nationaux que régionaux

et locaux, les sociétés d'histoire, les groupes de protection du patrimoine, les organismes communautaires et les citoyens doivent aussi contribuer à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine religieux »⁶, ce qui est tout à fait dans l'esprit de la démarche préconisée par la FSHQ.

En quelques mots, les 33 recommandations de la Commission culturelle se résument comme suit :

1-7 : Jusqu'ici, la Fondation du patrimoine religieux a surtout répertorié les églises du Québec. Il importe maintenant de se hâter d'enrichir cet inventaire en répertoriant tous les inventaires consacrés au patrimoine religieux au Québec, en ajoutant les lieux de culte depuis 1975, en incluant les biens mobiliers, les archives religieuses, les orgues et le patrimoine religieux immatériel.

8-10 : Stimuler la formation en patrimoine religieux et y adjoindre des bourses.

11-15 : Établir et régler l'aliénation et la modification des bâtiments religieux et cimetières du Québec jusqu'au 1^{er} janvier 2008, y ajouter un moratoire sur toute construction publique avant d'avoir considéré sérieusement la possibilité de réutilisation d'un édifice religieux, inscrire des « charges patrimoniales » aux titres de propriété des bâtiments religieux et cimetières.

16-19 : Consacrer une partie des subventions versées au nouveau Conseil du patrimoine religieux du Québec à la mise en valeur, l'animation, l'accessibilité, la diffusion et le tourisme par rapport au patrimoine religieux (matériel et immatériel). Insti-

tuer une Journée nationale du patrimoine religieux.

20-26 : Consolider le rôle de coordination du ministère de la Culture et des Communications du Québec en matière de préservation et de mise en valeur du patrimoine religieux face aux autres ministères et organismes gouvernementaux. Maintenir l'appui à la Fondation du patrimoine religieux, mais convertir cette fondation en un Conseil du patrimoine religieux du Québec, qui aurait des responsabilités plus vastes (formation, protection, gestion, acquisition), une représentation élargie (plus laïque), avec des services d'experts-conseils, de formation et de perfectionnement des artisans et restaurateurs du patrimoine religieux.

27 : Modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin que les municipalités régionales de comtés puissent inclure la liste des bâtiments religieux et cimetières sur leurs territoires respectifs.



**La chapelle funéraire
des Papineau, à Montebello.**

28-30 : Favoriser la conclusion de partenariats entre municipalités, autorités nationales et autorités religieuses.

31-33 : Poursuivre le financement public du nouveau Conseil québécois du patrimoine religieux, mais le rendre récurrent (au moins pour cinq ans). Parallèlement, instituer un programme de financement, « Placements patrimoine religieux », s'appuyant sur un fonds d'appariement composé de capitaux publics et privés. Accorder des exemptions de taxes municipales et scolaires et autres avantages fiscaux pour les bâtiments religieux reconvertis par des organismes à but non lucratif pour des fins de bienfaisance, d'éducation, de culture, etc.

On ne peut maintenant qu'espérer que l'ensemble des recommandations unanimes de la Commission de la culture seront adoptées par l'Assemblée nationale et qu'il en résultera un plan d'action concret pour assurer la pérennité de cet héritage que nous ont laissé nos prédécesseurs et que nous avons le devoir de léguer à nos descendants. Par ailleurs, comme la Fédération des sociétés d'histoire du Québec et plusieurs autres organismes œuvrant dans le domaine du patrimoine le répètent depuis plusieurs années, il serait important que, parallèlement à cette démarche, l'Assemblée nationale du Québec adopte également une politique du patrimoine ou qu'elle révisé tout au moins la *Loi sur les biens culturels* pour mieux l'adapter aux besoins criants actuels, et surtout, que cette politique ou cette loi soient appliquées, avec des sanctions adéquates pour freiner les assauts constants du « développement non durable ».

En matière de patrimoine religieux, la tâche est considérable, c'est indéniable. Mais il serait dommage, sinon catastrophique, qu'en raison d'une mauvaise analyse et d'une mauvaise gestion de toute cette problématique, qu'en raison de tergiversations indues aussi, la société québécoise pose des gestes irréparables susceptibles d'éradiquer tout un pan de son histoire, de cette histoire qui l'a façonnée pendant quatre siècles, cette histoire qui marque encore énormément son paysage et sa géographie, cette histoire qui est à la base de cette culture qui, avec les ans, lui est devenue propre et unique.

1. On peut voir la description et le classement préliminaire de plusieurs d'entre eux sur le site web de la Fondation du patrimoine religieux : www.patrimoine-religieux.qc.ca.

2. Pour le texte complet, le lecteur est invité à se rendre sur le site web de la FSHQ (www.histoirequebec.qc.ca), sous l'onglet « Dossiers FSHQ » ou à s'adresser aux bureaux de la fédération pour en obtenir un exemplaire.

3. Voir les deux mémoires de la FSHQ à ce propos sur son site web : celui de 1999 en réponse à la commission Arpin, et celui de juillet 2005 à la ministre de la Culture et des Communications, où la FSHQ fait part de ses commentaires relatifs aux recommandations du Rapport Arpin et incite fortement la ministre à faire adopter cette politique du patrimoine dont on parle depuis plus de 30 ans.

4. Nous avons indiqué plus haut où obtenir le mémoire complet de la FSHQ. Quant au rapport final et aux recommandations de la Commission culturelle, on peut en prendre connaissance à l'adresse suivante :

<http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature2/commissions/cc/rapport-patrimoine.html>.

5. *Rapport de la Commission de la culture : Croire au patrimoine religieux du Québec*, Assemblée nationale du Québec, Québec, juin 2006, p. 9.

6. *Ibid.*, p. 10.

7. Il est à noter que, dans le diocèse de Gatineau, l'église Saint-Paul d'Aylmer est celle qui a été privilégiée par le diocèse et par la Fondation du patrimoine religieux du Québec pour bénéficier, cette année, d'une importante subvention afin de lui permettre d'entamer des travaux devenus urgents en ce qui a trait au rejointement des pierres de l'église et à la réparation des fenêtres, le tout pour un montant de près d'un million de dollars. La subvention de la FPQ n'est cependant que de 375 000 \$.

La paroisse Saint-Paul d'Aylmer (3 octobre 1840) est l'une des trois plus anciennes paroisses catholiques érigées sur le territoire actuel de Gatineau, les deux autres étant Saint-François-de-Sales (8 octobre 1840, mais l'ouverture des registres ne se fit qu'en 1847) et Saint-Grégoire-de-Naziance (ouverture des registres en 1836, mais érection canonique en 1865). Jusqu'en 1923, elle fut la seule paroisse catholique d'Aylmer et ce n'est qu'en 1871 que Hull a eu sa première paroisse catholique, Notre-Dame-de-Grâce (dont il ne reste plus que le presbytère, malheureusement).

L'église Saint-Paul actuelle date de 1893-1894. Ce fut la troisième, la première remontant à 1839-1842 et la seconde à 1862. Elle subit malheureusement, elle aussi, un incendie majeur en 1904, et il fallut la reconstruire en grande partie, ce qui fut complété en 1905, mais les murs extérieurs et les fondations remontent bien à 1894. Dans ce contexte, on comprend aisément que ces murs extérieurs, justement, nécessitent des réparations importantes.

Le bâtiment actuel a été édifié par les architectes Louis-Zéphirin Gauthier et Victor Roy. Comme pour Saint-François-de-Sales, l'autre église catholique la plus ancienne sur le territoire de Gatineau, c'est également le célèbre prêtre-architecte et chanoine Georges Bouillon qui en a conçu le décor intérieur d'origine, et possiblement le concept général original aussi. L'église Saint-Grégoire-de-Naziance a pour sa part subi un incendie qui a entraîné une importante reconstruction des murs extérieurs et le transfert du clocher du côté vers l'avant, en 1920-1923.

Quelques églises intéressantes en Outaouais À Gatineau :

Christ Church (Aylmer, 1845, agrandie en 1876-1882)
Oméga (Hull, 1924)
St. Andrew (Buckingham, 1890)
Saint-François-de-Sales (Gatineau, 1886-1903)
Saint-Grégoire-de-Naziance (Buckingham, 1920-1923)
St. James (Hull, 1900-1901)
Saint-Paul (Aylmer, 1893-1894)⁷

Reste de l'Outaouais :

Chapelle funéraire des Papineau (Montebello, 1853)
Chapelle St. John (Quyon, 1881-1885)
Chapelle St. Stephen (Thorne, 1883-1886)
Chapelle St. Theresa of the Little Flower (Chapeau, 1857)
Notre-Dame-de-Bon-Secours (Montebello, 1895-1896)
Radford United (Shawville, 1906)
Rupert United (La Pêche, 1882)
St. Alphonsus (Chapeau, 1885-1888)
Saint-André-Avellin (Saint-André-Avellin, 1886)
St. Andrew Knox (Bristol, 1904-1905)
St. Andrew (Fort-Coulonge, 1890-1891)
Sainte-Angélique (Papineauville, 1902-1903)
Sainte-Élizabeth (Campbell's Bay, 1890-1895)
Saint-Félix-de-Valois (Chénéville, 1915-1916)
Saint-Gabriel (Bouchette, 1907)
St. John (Thorne, 1896-1898)
St. Paul (Shawville, 1873-1878)
St. Stephen (Chelsea, 1879-1882)

L'histoire et le patrimoine en Outaouais

Par Martin Rodgers
Agent de développement, CRCO

L'association unilatérale et exclusive, chez certaines personnes, entre le patrimoine et le Musée canadien des civilisations est frappante. Il est vrai que, fort de son pouvoir attractif généré par ses collections impressionnantes et sa remarquable mise en marché, le musée le plus visité au Canada est incontestablement une perle pour la région de la capitale nationale. Cela dit, le Musée canadien des civilisations n'est pas, dans son approche et dans le traitement de l'histoire, une institution proprement outaouaise. C'est d'ailleurs ce dont témoigne sa mission « d'accroître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, l'intérêt, le respect et la compréhension critique de même que la connaissance et le degré d'appréciation par tous à l'égard des réalisations culturelles et des comportements de l'humanité, par la constitution, l'entretien et le développement aux fins de la recherche et pour la postérité, une collection d'objets à valeur historique ou culturelle principalement axée sur le Canada ainsi que par la présentation de ces réalisations et comportements, et des enseignements et de la compréhension qu'ils génèrent. »¹ Cette mission ne répond pas aux impréatifs de sauvegarde, de diffusion et de préservation du patrimoine local. D'autre part, ce n'est pas parce que Gatineau a la chance d'héberger sur son territoire le fleuron de la Commission de la capitale nationale qu'il n'existe rien d'autre sur le territoire en matière de patrimoine. La vision réductrice de certains de nos concitoyens, qui voient dans le Musée canadien des civilisations le seul artisan du

patrimoine et de l'histoire en Outaouais, témoigne d'une méconnaissance complète de ce qu'il est convenu d'appeler le patrimoine régional.

À la différence des institutions d'envergure massivement soutenues par l'argent des contribuables, les organismes dont la mission est de conserver et de témoigner de l'histoire locale sont soutenus par des budgets plus que modestes. Qu'ils soient retraités, hommes ou femmes, les bénévoles oeuvrant au sein de ce genre d'organismes sont tous animés par la même passion : celle de conserver et de faire connaître une histoire imprégnée de la couleur des lieux et des personnalités locales. Le plus souvent regroupés au sein de sociétés d'histoire (l'Outaouais en compte une dizaine qui sont actives), ces bénévoles travaillent tantôt à rassembler des archives, tantôt à sauvegarder un site ou un bâtiment, tantôt à entretenir un centre d'interprétation.

Évidemment, les citoyens ne se bousculent pas au portillon pour être bénévoles et, avec les années, la relève tend à devenir une denrée si rare que le nombre de ces travailleurs culturels volontaires tend à s'amenuiser. On assiste, par conséquent, à un essoufflement général des efforts en matière de conservation, de sauvegarde et de préservation.

Afin de mieux faire connaître au milieu culturel les organismes, acteurs actifs sur le territoire de l'Outaouais, le Comité de rédaction du *Au Fait* a choisi de vous en présenter quelques-uns.

LE SECTEUR « HISTOIRE ET PATRIMOINE » EN CHIFFRES

Patrimoine

- 67 sites sont cités en vertu de la législation municipale
- 14 sites sont classés en vertu de la législation provinciale
- 490 sites du patrimoine
- 173 lieux de culte répertoriés par le ministère de la Culture et des Communications
- 205 sites archéologiques connus

Histoire

- Une dizaine de sociétés d'histoire, dont 4 sont membres de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec
- 3 musées ou lieux historiques d'importance nationale (Musée canadien des civilisations, Manoir Louis-Joseph Papineau, Domaine Mackenzie-King)
- 4 musées ou centres d'interprétation s'intéressant à l'histoire régionale et locale (Centre d'interprétation de l'histoire de la protection de la forêt contre le feu à Maniwaki, Centre d'interprétation du patrimoine de Plaisance, Musée de l'Auberge Symmes, Musée des Pionniers à Saint-André-Avellin)

Archives

- Un dépôt des Archives nationales du Québec abritant plus de 1300 mètres linéaires d'archives
- Un dépôt des Archives nationales du Canada sur le territoire de la Ville de Gatineau
- Centre régional des archives régionales de l'Outaouais (CRAO) abritant 40 fonds d'archives
- Quelques organismes possédant des archives régionales (ex. : Maison Bryson, Association du patrimoine d'Aylmer)

¹ <http://search.civilisations.ca/dwsearch.asp?showDoc=90665&page=1&resultsetToken=IKT000026070.1148585296&Lang=fr&docType=>

Le Centre d'interprétation du patrimoine de Plaisance : la mémoire des origines de la Petite-Nation

Par Anabel S. Sarazin,
coordonnatrice

Situé dans un ancien presbytère rénové et agrandi, le Centre d'interprétation du patrimoine de Plaisance est le gardien de la mémoire vive des origines et du développement de Plaisance et de toute la région de la Petite-Nation.

Deux expositions permanentes y sont présentées. Tout d'abord, *Plaisance, trois villages, trois époques, trois façons de vivre* est une exposition où l'art et la technologie se marient pour entraîner les visiteurs dans un voyage fabuleux dans le temps et l'histoire des trois villages qui ont façonné le patrimoine et le territoire de Plaisance. Cette exposition est le témoin de la richesse patrimoniale de la région de la Petite-Nation. Les curieux seront ainsi transportés du village amérindien au village industriel disparu de North Nation Mills et, enfin, dans celui de Plaisance. Notons que le village de North Nation Mills, cœur de l'exposition, a été le premier pôle industriel de la Petite-Nation, ce qui en fait un élément patrimonial important de la région.

Quant à elle, l'exposition *L'Aventure du bois dans l'Outaouais* regroupe des photographies, une présenta-

tion audio-visuelle, des outils et des jeux interactifs qui témoignent de cette richesse naturelle et industrielle de la région de l'Outaouais du début du siècle dernier à aujourd'hui. Ce sont donc deux expositions chaleureuses et innovatrices, agrémentées d'interprétations théâtrales et de visites guidées qui ravissent grands et petits.

L'entrée au Centre d'interprétation du patrimoine donne aussi accès aux Chutes de Plaisance, lieu d'érection de l'ancien village de North Nation Mills. L'aménagement d'aires d'observation et de pique-nique, d'un belvédère et d'un sentier pédestre menant au bas de la chute, permet aux randonneurs d'admirer

la beauté naturelle des lieux, son boisé remarquable et son décor enchanteur.

Vous pouvez visiter le Centre d'interprétation du patrimoine et les Chutes de Plaisance tous les jours, du 24 juin au 4 septembre, et sur réservation, pour les groupes, le reste de l'année. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec nous au (819) 427-6400 ou par courriel à info@cipplaisance.qc.ca.



Photo : CIPP

Le Centre d'archives régionales de la Petite-Nation

Par Marie-Andrée Fortier, directrice générale

Le Centre régional d'archives de l'Outaouais (CRAO) a comme mandat d'acquérir, de traiter, de préserver et de diffuser les documents d'archives d'individus et d'organismes qui ont joué un rôle dans l'histoire de la région. Créé en 1995, le Centre a reçu son agrément du ministère de la Culture et des Communications du Québec en 2003, reconnaissant celui-ci comme centre d'archives professionnel.

Depuis la création du Centre, 40 fonds et collections d'archives ont été acquis et sont conservés dans son entrepôt, situé à la Maison de la culture de Gatineau. Ceux-ci représentent environ 160 mètres linéaires de documents et près de 42 700 photographies, sans compter les cartes et plans et les documents sonores qui viennent se joindre

aux nombreuses acquisitions du CRAO. Vous pouvez consulter ses acquisitions par l'intermédiaire de la base de données PISTARD, accessible via le site de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, à l'adresse suivante : www.banq.qc.ca.

Le Centre régional d'archives de l'Outaouais a créé, avec ses partenaires, le Centre d'interprétation du patrimoine, également situé à la Maison de la culture de Gatineau, afin de diffuser ses acquisitions selon des thématiques. Vous pouvez venir nous visiter et consulter des

documents d'archives au 855, boulevard de la Gappe à Gatineau, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi. Pour avoir de plus amples renseignements : www.craoutaouais.ca.



Association du patrimoine d'Aylmer – Centre d'archives et d'expositions patrimoniales

Par Enid Page

Ex-présidente de l'Association du patrimoine d'Aylmer

L'Association du patrimoine d'Aylmer est un organisme bénévole créé en 1974 par un groupe de citoyens soucieux de protéger les maisons patrimoniales d'Aylmer de la démolition. Aujourd'hui, l'Association compte tout près de 200 individus, ainsi que plusieurs associations de résidents et clubs de services.

Le secteur d'Aylmer de la ville de Gatineau compte un plus grand nombre de maisons et d'édifices publics datant d'avant la Confédération que tout autre secteur de la région. Par ses activités, ses archives et ses publications, l'Association encourage une meilleure compréhension du riche passé de la région et une plus grande sensibilisation à la valeur de ses édifices patrimoniaux dans le développement futur de la ville.

À partir de ses bureaux dans l'ancienne chapelle méthodiste (1827), un bâtiment historique appartenant

à la ville, l'Association gère un Centre d'archives et d'expositions qui comprend de l'information concernant près de 500 bâtiments patrimoniaux locaux et une collection exceptionnelle de documents, photographies et matériel de recherche, qui sont mis à la disposition du public en général.

Les bénévoles de l'Association travaillent en étroite collaboration avec les élus municipaux, ainsi qu'avec d'autres organismes de l'Outaouais, ayant des buts similaires en matière de protection du patrimoine et d'éducation publique. Les nouveaux membres sont les bienvenus. Nous avons toujours besoin de bénévoles pour remplir des fonctions administratives au bureau, pour travailler aux projets d'archives ou pour aider lors d'événements spéciaux.

Pour bénévolat ou visite, veuillez téléphoner au : (819) 684-6809; télécopieur : (819) 684-6480; courriel : [heritage.aylmer@ca.inter.net](mailto:heritage aylmer@ca.inter.net)

Adresse postale : B.P. 476, Gatineau, QC J9H 5E7



L'ancienne chapelle méthodiste du canton de Hull (1827) - la plus vieille église du Québec encore existante à l'ouest de Montréal, située au 495, chemin d'Aylmer (entrée sur la rue Golf)

Photo : Association du patrimoine d'Aylmer

Nouvelle saison pour le Musée de l'Auberge Symmes

Par Richard Bégin,

président du Musée de l'Auberge Symmes

Le dimanche 4 juin 2006 a marqué l'ouverture officielle de la saison 2006 du Musée de l'Auberge Symmes, où s'est récemment tenue l'assemblée générale annuelle du CRCO. Pour son ouverture, un forgeron, Robert Vaughan, est venu faire une démonstration de son art dans l'après-midi, sur les terrains adjacents à l'édifice.

Située à la croisée de la rue Principale et de la rue Front dans le secteur Aylmer de Gatineau, l'Auberge Symmes a été classée monument historique en 1975 et a été complètement restaurée en 1978. En 2002, la nouvelle ville de Gatineau fit de ce monument historique

remarquable son « Joyau patrimonial » par excellence. Depuis 2003, l'Auberge abrite le Musée de l'Auberge Symmes, qui raconte notamment l'histoire régionale de l'Outaouais et de ses affluents, de l'époque glaciaire à nos jours, en passant par les Premières Nations, les grands explorateurs, les premiers colons, les barons du bois ainsi que les loisirs et la villégiature.

Du 4 juin à la Fête du Travail, le Musée sera ouvert du mardi au dimanche de 11 h à 16 h. La visite est gratuite, mais les dons sont bienvenus, parce que la corporation du Musée est un organisme à but non lucratif.

Comme autres activités prévues pour la saison estivale, le Musée a planifié trois randonnées patri-

moniales à vélo sur le territoire aylmerois, des visites accompagnées de guides-commentateurs : les samedis 17 juin, 19 août et 23 septembre à 9 h 30, avec départ du Musée (on doit confirmer sa présence au préalable).

Du 29 septembre au 1^{er} octobre, le Musée tiendra une exposition de court-pointes qui se conclura avec le tirage d'une de celles-ci, de type « Log Cabin » pour lit Queen, le dimanche après-midi. On peut se procurer des billets au Musée même.

Photo : Richard M. Bégin



Musée de l'Auberge Symmes.

Le 15 octobre aura lieu la traditionnelle Fête de la moisson, une activité bien courue à l'occasion de laquelle jeunes et moins jeunes s'adonnent à la décoration de citrouilles et à la fabrication d'épouvantails.

Enfin, en collaboration avec le célèbre conteur local Jacques Falquet, le Musée a prévu trois après-midi de contes, soit les dimanches 5 novembre 2006, 4 février et 20 mai 2007.

D'autres activités s'ajouteront sans doute avec le temps. On invite les gens à consulter le

site web du Musée () ou à téléphoner au (819) 682-0291 pour des renseignements.

La Société d'histoire de l'Outaouais, un organisme bien enraciné dans sa région

Par Michel Prévost, président de la SHO

La Société d'histoire de l'Outaouais a été créée en 1992, suite à la fusion de la Société d'histoire de l'Ouest du Québec, autrefois la Société historique du Nord de l'Outaouais, et de l'Institut d'histoire et de recherche sur l'Outaouais. Ainsi, notre organisme est bien enraciné.

Le but premier de la SHO est de voir à la diffusion de l'histoire et à la préservation du patrimoine de l'Outaouais. Au fil des ans, notre organisme a publié la revue ASTICOU et le magazine thématique des OUTAOUAIS dont des numéros sur Hull, Gatineau et Aylmer, ainsi que d'autres sur le patrimoine archéologique et religieux. La SHO a aussi décerné plusieurs prix Orange du patrimoine afin de souligner le travail d'organismes ou de personnes qui ont mis en valeur notre mémoire et des prix Citron pour dénoncer ceux qui ont contribué à la destruction de notre patrimoine.

Au cours de la dernière décennie, la SHO a collaboré à plusieurs projets et est intervenue dans divers dossiers de préservation, notamment les fouilles archéologiques au parc du Lac-Leamy, la maison Hammond, Chez Henri, l'ancien presbytère de Notre-Dame-de-la-Paix, les Tours

Champlain, la ferme Moore, le ruisseau de la Brasserie, la cathédrale Notre-Dame, le domaine Wright-Scott et, récemment, l'ancienne maison du gardien du cimetière Notre-Dame. L'organisme a aussi rédigé plusieurs mémoires dont l'un sur l'avenir du Site historique national du Manoir-Papineau, la première politique culturelle de la Ville de Gatineau, le nouveau parc de Plaisance et l'avenir du patrimoine religieux en Outaouais.

De plus, la SHO a demandé ou a soutenu des demandes de classement ou de citation de monuments historiques comme les édifices de la E.B. Eddy-Domtar, l'ancien Château d'eau de Hull, la maison Hammond, l'ancienne gare de Masson et la ferme Moore.

Par ailleurs, notre société organise des conférences et des visites commentées de sites

historiques et patrimoniaux de Gatineau et de l'Outaouais. Enfin, la SHO collabore régulièrement avec la Ville de Gatineau, le ministère de la Culture et des Communications, et les sociétés d'histoire et du patrimoine, afin que le patrimoine soit bien visible en Outaouais.

On peut devenir membre de la SHO en me contactant au (819) 770-5995 ou par courriel à michel.prevast@uottawa.ca.



Portrait de Michel Prévost, président de la Société d'histoire de l'Outaouais

Depuis plus de 25 ans, Michel Prévost, archiviste en chef de l'Université d'Ottawa, s'implique activement dans la préservation et dans la promotion du patrimoine de l'Outaouais, de la région de la capitale et de l'Est ontarien. Il préside, depuis 1997, la Société d'histoire de l'Outaouais, représente l'Outaouais au Comité avis et prise de position du Conseil des monuments et sites du Québec depuis 2001 et a siégé à la Commission pour les



Photo : Université d'Ottawa

Michel Prévost

arts, la culture, les lettres et le patrimoine de la Ville de Gatineau de 2002 à 2006. M. Prévost est l'auteur d'une centaine de publications et d'articles sur l'archivistique, l'histoire et le patrimoine de notre grande région. Il participe régulièrement à des émissions de télévision et de radio. Il intervient de plus régulièrement dans des dossiers de préservation du patrimoine et s'intéresse particulièrement au patrimoine religieux. Enfin, le président de la SHO offre souvent des visites commentées des secteurs patrimoniaux, notamment du ruisseau de la Brasserie, du quartier du Moulin, de la promenade du Portage, de Wakefield, Maniwaki et des cimetières St. James et Notre-Dame, dans le secteur Hull.

M. Prévost a reçu plusieurs reconnaissances du milieu dont le Prix patrimoine du ministère de la Culture et des Communications décerné par la Fondation pour les arts, les lettres et la culture en Outaouais, le Prix du patrimoine Roger-Bernard du Regroupement des organismes du patrimoine franco-ontarien, le Certificat d'honneur (implication) du Conseil des monuments et sites du Québec et le Prix du mérite en interprétation du patrimoine de l'Association québécoise d'interprétation du patrimoine. En 2005, il a reçu le Certificat honorifique du patrimoine de la Ville de Gatineau, le Prix du recteur pour services rendus à l'Université d'Ottawa par les relations médiatiques et communautaires et est devenu membre émérite de l'Association des archivistes du Québec. Enfin, il a été choisi personnalité de l'année 2004 *LeDroit*/Radio-Canada Ottawa-Gatineau dans la catégorie Arts et culture.

N° de convention
40811557
de la Poste-publications

Le conseil régional de la culture de l'Outaouais
432, boul. Alexandre-Taché
Gatineau / Québec J9A 1M7
Téléphone : 595-2601 Télécopieur : 595-9088
Courriel : crco@vl.videotron.ca
Site Web : www.crco.org